

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale électorale du 26 octobre 2024

Sophia-Antipolis, SKEMA Business School

Les convocations ont été envoyées par courriel à tous les clubs d'athlétisme des Alpes-Maritimes affiliés à la Fédération Française d'Athlétisme, dans le respect des dispositions statutaires d'ATHLE06.

Clubs présents ou représentés (23 clubs sur 28, soit 82,1% des associations représentées, correspondant à 76 voix sur 83, soit 91,6% du nombre de voix) : AC Cannes, AC Valbonne, ASD Mentonnais, AS Monaco, ASPTT Nice Côte d'Azur, Athletic Philippidès Club de Bar-sur-Loup, Azur Sport Organisation, Blausasc Trail, Courir à Peillon, Courir en Pays de Grasse, Espérance Antibes, Foulées Roquebrunoises, Grasse Athletic Club, Gym Dante Athlé Santé 06, Longo Trail, Menton Marathon A, Nice Côte d'Azur Athlétisme, Nice Métropole Athlétisme, Stade Laurentin Athlétisme, Sow Sport Grandir s'Épanouir, US Cagnes, Vence Course à Pied et Vésubie Trail Club.

Clubs absents, non-représentés (5 clubs sur 28, soit 17,9% des associations non-représentées, correspondant à 7 voix sur 83, soit 8,4% du nombre de voix) : Athlé Sport Performance 06, Cavigal Nice Sports, Mandelieu-La-Napoule AC, New Dream Côte d'Azur et Tournettes Esprit Trail.

Le quorum en nombre de clubs (82,1%) et en nombre de voix (91,6%) est atteint.

Ouverture de l'Assemblée Générale électorale à 10h30, sous la surveillance de la Commission électorale présidée par Jean-Claude PIJAROWSKI.

1. Élection du Comité Directeur

La Commission électorale atteste avoir reçu un formulaire de candidature de liste, porté par Ivan COSTE-MANIÈRE, dûment complété et déposé dans les délais fixés. La liste candidate a été examinée par la Commission électorale, qui a confirmé sa conformité statutaire. La tenue de l'élection s'est déroulée dans le respect de l'article 17 des statuts d'ATHLE06.

La liste portée par Ivan COSTE-MANIÈRE a été élue par les clubs.

Détails du résultat du vote : sur les 23 bulletins exprimés (correspondant à 76 voix), 22 bulletins valablement exprimés (75 voix) en faveur de la liste portée par Ivan COSTE-MANIÈRE et 1 bulletin nul (1 voix). La liste portée par Ivan COSTE-MANIÈRE est donc élue à 100% des suffrages valablement exprimés.

Sont élus membres du Comité Directeur d'ATHLE06 pour une durée de 4 ans (dans l'ordre de la liste) : Ivan COSTE-MANIÈRE, Catherine STRUGEON KUOPPALA, Franck CHEVRIER, Sonia MEHDAOUI, Sébastien FRANCK, Isabelle LEROY, Yves SERRA, Pauline COMBES, Julien WALTZER, Marion METAUD, Joris DELARBRE, Corinne ROUSSEAU, Denis MANASSERO, Laurence DELAIRE-COSTE, Pierre FELT, Nathalie CELKA, Gaël LE RUYET, Mélina TESTI, Julien LECLERC, Margot CHEVRIER, Martial AUDOT.

2. Élection du Président

Ivan COSTE-MANIÈRE a été élu Président.

Conformément à l'article 19 des statuts d'ATHLE06, Ivan COSTE-MANIÈRE, positionné en tête de liste lors du scrutin pour l'élection du Comité Directeur, est ainsi élu Président d'ATHLE06 pour une durée égale à celle du Comité Directeur, soit 4 ans.

Il convient également de préciser qu'il s'agira du dernier mandat d'Ivan COSTE-MANIÈRE en tant que Président d'ATHLE06, conformément aux dispositions statutaires en vigueur, qui limitent à trois le nombre de mandats de plein exercice pouvant être exercés par un même Président.

Fin de l'Assemblée Générale élective à 11h15.

Ivan COSTE-MANIÈRE
Président

Franck CHEVRIER
Secrétaire Général

Jean-Claude PIJARWOSKI
Président de la Commission
électorale